Chapitre 4.4 : Handicap

Note préliminaire

Afin d'approfondir vos connaissances sur l'accueil des joueurs et joueuses en situation de handicap, la Direction Nationale de l'Arbitrage vous conseille la lecture des textes réglementaires suivants :

- Règlement fédéral H.01 : Conduite à tenir quant aux joueurs et joueuses handicapés
- Règlement fédéral H.02 : Texte d'application – joueurs et joueuses à mobilité réduite (mise à jour 2022)
 Accessibles sur la page : http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=17
- Page de la Direction Nationale du Handicap :

http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=67

La Direction Nationale de l'Arbitrage en collaboration avec la Direction Nationale du Handicap rappelle que tous les conseils et directives donnés ci-dessous ne peuvent être exhaustifs. Il convient pour chaque arbitre, joueur et joueuse, équipe d'organisation, assistant et assistante de se rappeler que la qualité la plus importante face à une personne handicapée est la communication. La sensibilité de chaque personne est différente et nécessite de s'adapter à chacun et chacune. Le principal objectif des arbitres doit être que les joueurs et joueuses participent aux compétitions dans le cadre le plus confortable possible sans ressentir de discrimination, d'humiliation ou de condescendance d'aucune forme.

Directives pour l'accueil des joueurs et des joueuses d'échecs handicapées.

Traduction du texte de la Fide - Guidelines on Treatment of Disabled Chess Players – Handbook D.04.12

1. Ces directives doivent être utilisées pour tous les événements homologués par la FIDE
2. Aucun joueur et aucune joueuse n'a le droit de refuser de jouer contre une personne handicapée contre laquelle il/elle a été correctement apparié.
3. Les lieux de compétition doivent être accessibles à tous, ou un lieu alternatif acceptable doit être disponible pour les personnes ne pouvant accéder au lieu de compétition désigné.
4. Lors de l'inscription, il sera possible de signaler si un joueur ou une joueuse a un handicap qui nécessite des adaptations particulières. Le joueur ou la joueuse doit informer l'équipe d'organisation de ces circonstances particulières au plus tôt. (La FIDE préconise 20 jours avant le début du tournoi).
5. Aucune personne handicapée ne doit être pénalisée suivant les articles 6.2.6 et 8.1.6 des règles du jeu en raison de son handicap.
6. Un joueur ou une joueuse avec handicap qui demande raisonnablement à temps le placement de son matériel à une place ou suivant une orientation particulière, a le droit de le faire, à condition que cela ne désavantage pas son adversaire ou les autres joueurs et joueuses. L'équipe organisatrice de l'événement doit veiller à ce que les besoins des deux adversaires soient pris en compte.
7. Toutes les informations pertinentes doivent être disponibles avant le début de l'événement, y compris des affichages permettant de situer l'emplacement des toilettes, de la buvette et des sorties de secours.
8. Dans tous les tournois, l'équipe d'organisation et l'arbitre en chef doivent connaître le numéro de téléphone des services d'urgence : le 112. Dans les tournois réservés aux personnes handicapées, il doit y avoir un/une médecin du tournoi.
9. Si un joueur ou une joueuse ne peut pas accéder à la buvette, des dispositions seront prises afin de lui amener ce dont il a besoin.
10. Si un joueur ou une joueuse ne peut pas appuyer sur sa pendule ou déplacer ses pièces, il/elle peut disposer d'un assistant ou d'une assistante. Si l'adversaire fait office d'assistant, l'arbitre en chef peut lui accorder un temps de réflexion supplémentaire.

Note de traduction : Utiliser l'adversaire comme assistant ne doit avoir lieu qu'en cas d'imprévu, il est considéré comme dérangeant pour l'adversaire de devoir se concentrer sur autre chose que son propre jeu.

11. Si un joueur ou une joueuse en fait la demande au préalable, des copies de tous les affichages doivent être disponibles en gros caractères. Si un joueur ou une joueuse est incapable de les lire alors les affichages doivent lui être lus.
12. Il est recommandé que, pour toutes les rencontres par équipes, si une équipe visiteuse indique qu'un joueur ou une joueuse avec handicap l'accompagne avec un préavis suffisant, l'équipe locale fasse tout ce qui est raisonnable pour s'assurer que ce joueur/cette joueuse puisse participer.
13. Il est recommandé que chaque fédération nationale du jeu d'échecs nomme un responsable des questions relatives aux handicaps.
14. Il est fortement recommandé que tous les organisateurs et organisatrices d'événements échiquéens adoptent ces directives.

Points importants à prendre en considération pour les tournois accueillant spécifiquement des personnes en situation de handicap (par exemple un championnat pour personnes malvoyantes)

Organisation des salles de jeu

1. Une seule partie par table : au cas où un assistant ou une assistante est nécessaire, les tables doivent être plus grandes (2 m de largeur) et devraient être placées séparément.
2. Les allées entre les rangées de tables doivent être deux fois plus larges (pour les chaises roulantes).
3. Les arbitres doivent être facilement accessibles à tous les joueurs et joueuses.
4. Des prises électriques peuvent être nécessaires pour certains appareils liés aux handicaps. Des personnes déficientes visuelles utilisent parfois une lampe pour leur échiquier, cette lampe ne doit pas gêner l'adversaire.
5. Placez les joueurs aveugles à une table fixe pour faciliter leur orientation. Il est préférable de garder le même assistant/la même assistante pendant tout le tournoi (si l'équipe d'organisation fournit l'assistance)

Assistants et assistantes

1. Les assistants et assistantes doivent avoir une connaissance minimale des échecs.
2. Les assistants et assistantes des joueurs/joueuses aveugles doivent connaître le nom des pièces dans les langues nécessaires (la leur, celle du joueur ou de la joueuse).
3. Les assistants et assistantes des joueurs/joueuses aveugles doivent informer la personne qu'elle assiste quand ils/elles doivent quitter temporairement la zone de jeu.
4. Les assistants et assistantes doivent toujours écrire les coups : c'est une aide importante pour les arbitres.

Organisation du tournoi

1. Organiser une réunion pour tous les joueurs et joueuses avant la 1re ronde du tournoi, de préférence dans l'une des salles de jeu.
2. Si possible une seule ronde par jour doit être jouée.

Arbitre en chef

1. Après avoir fait les appariements, l'arbitre en chef décide manuellement sur quel échiquier chacun doit jouer : les joueurs et joueuses visuellement handicapées doivent, si possible, toujours jouer au même échiquier tandis que le plus grand espace doit être prévu pour les joueurs et joueuses en fauteuil roulant.

 Note de traduction : Les logiciels d'appariements peuvent permettre de prévoir des tables fixes pour les joueurs concernés. C'est bien entendu plus complexe pour des tournois n'accueillant que des personnes handicapées.
2. Les propositions de nulle et les réclamations peuvent se faire via les assistants et assistantes.
3. Tous les joueurs et joueuses appuient sur leurs propres pendules, sauf ceux et celles qui sont physiquement incapables de le faire.
4. En cas de manque de temps avec un joueur ou une joueuse ayant un handicap visuel, ces joueurs et joueuses doivent avoir à l'esprit que leur adversaire (n'ayant pas de handicap visuel) peut jouer son coup presque immédiatement. Le règlement du tournoi peut l'anticiper et libérer les joueurs et joueuses ayant un handicap visuel d'enregistrer leurs coups s'il leur reste moins de 5 minutes dans une période (même si la partie se joue avec un incrément d'au moins 30 secondes). La personne handicapée visuelle doit alors mettre à jour sa feuille de partie dès la fin de cette période de jeu.

Fiche Accueil Personnes Handicapées

À l'inscription **Ecoute et dialogue**	**Pendant le tournoi** **Ecoute, Dialogue, Observation et Réactivité**
Vérification de la difficulté du joueur à besoin particulier : • Par l'écoute de la demande du joueur ou de la joueuse. • Par la prise en compte de la difficulté que cela apporte à l'organisateur. • S'imposer en médiateur pour permettre la participation du joueur ou de la joueuse dans les meilleures conditions. • S'assurer d'une prise de contact avec l'assistante ou l'assistante s'il y en a un/une.	• Assurer les conditions de jeu nécessaires aux joueurs et joueuses. • Rassurer et expliquer les adaptations aux adversaires en précisant le bien-fondé si nécessaire • Vérifier que les règles de la FIDE sont bien respectées malgré les différentes adaptations • Permettre aux joueurs et joueuses d'être acteur/actrice de son tournoi • Ne pas les isoler des autres joueurs et joueuses ex : la table fixe n'est pas forcément celle qui est la plus proche de la sortie ou des toilettes.) • Intervenir rapidement sur les différents problèmes rencontrés. • Observer, sans être intrusif, que les joueurs et joueuses ne subissent aucun inconfort pendant leur tournoi.
Accessibilité	**Aides Matérielles**
• Vérifier l'accessibilité aux locaux • Vérifier l'accessibilité à la salle • Vérifier l'accessibilité aux sanitaires • Vérifier l'accessibilité à la table de jeux • Vérifier l'accessibilité aux pièces (toutes les pièces) et à la pendule. • Vérifier l'accessibilité aux informations et leur compréhension • Vérifier la possibilité de manipulation des pièces.	• Aide pour l'accès à la table de jeu. • Possibilité de disposer d'un assistant ou d'une assistante ayant l'agrément de l'arbitre. Ses missions seront définies par l'arbitre en concertation et en respect des règles du jeu (Déplacement des pièces/gestion de la pendule/notation des coups/gestion des réclamations). Il est conseillé de lire l'annexe D.2.10 des règles du jeu pour savoir ce que l'on peut autoriser. • Permettre un accès personnalisé aux affichages liés au tournoi.

Aides Humaines et Adaptations selon les types de handicap

Handicap Moteur	**Handicap Auditif**
• Autorisation de mise en pause de la pendule lors d'un besoin d'accès aux sanitaires. • S'assurer que l'équipe d'organisation puisse lui faire parvenir facilement les produits qu'elle fournit sur place à tous les joueurs/joueuses (boisson, nourriture,…)	• Désigner un assistant/une assistante de l'arbitre pour la durée du tournoi pour faciliter la communication rapide (maîtrisant la langue des signes ou disposant d'un matériel informatique permettant de communiquer les informations rapidement)
Handicap Visuel	**Handicap intellectuel**
• Utilisation d'une pendule adaptée. • Désigner une personne pour lire les consignes/ appariements/autres affichages.	• Vérifier le degré de stress que pourraient engendrer les lieux pour le joueur ou la joueuse et prendre les décisions associées (table isolée, bruit restreint ou non). • Prendre en compte la fatigabilité éventuelle du joueur/de la joueuse et ses conséquences. • S'assurer de la capacité de lecture de la pendule et/ou de la capacité de noter les coups (dispense éventuelle en cas d'absence d'assistant/assistante). • Aide éventuelle pour la compréhension des demandes et la réponse adaptée aux adversaires.